



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20240318-CONS-AG-24-019-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 18 mars 2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Avenant n°2 au marché public 21003DT de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire - Lot n°6 (matériel électrique).

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 18 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 12 mars 2024.

PRÉSENTS : BATESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LEONARDI Jean-Charles, LORENZI Thérèse, LOMBARDO Florence, MONDOLONI Jean-Martin, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PETRI-GUASCO Emmanuel, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, SALGE Héléne, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

LINALE Serge à ROMITI Gérard
MALAFRONTE Christine à BERTOLUCCI Marie-Christine
COLOMBANI Carulina à LACAVE Mattea
PADOVANI Jean-Jacques à PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
TIERI Paul à SAVELLI Pierre
ROSSI Michel à MUSSIER Emma

ABSENTS :

MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

QUORUM : 21

M. SIMONI Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°2 au marché public 21003DT de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire - Lot n°6 (matériel électrique).

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du 19/07/2021, par laquelle, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia a attribué à la SAS ESPACE ELEC (20167 AFA), dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres, le marché n°21003DT de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire - lot n°6 (matériel électrique) ;

Vu le marché 21003DT concernant la fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire - lot n°6 (matériel électrique), notifié au titulaire le 11/10/2021 ;

Considérant que le marché 21003DT – Lot 6 susvisé, a été conclu pour une période initiale d'un an (à compter de la notification) reconductible 3 fois, pour un montant minimum annuel de 5 000 € HT et un montant maximum annuel de 20 000 € HT ;

Considérant que le terme de la 1^{ère} période de reconduction (période 2/4 du marché) était fixé au 10/10/2023 ;

Considérant qu'un avenant n°1 au marché suscité a été conclu le 06/06/2023 entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la SAS ESPACE ELEC pour la mise en place anticipée de la 2^{ème} période de reconduction (3^{ème} période du marché sur 4) ;

Considérant que le terme de la 2^{ème} période de reconduction (période 3/4 du marché) a ainsi été avancé au 06/06/2024 ;

Considérant qu'au 09/02/2024, le montant total des commandes réalisées sur cette période en cours s'élevait à 18 989 € HT, pour un montant maximum prévu au marché de 20 000 € HT ;

Considérant que compte tenu de l'accroissement imprévu des besoins de la Communauté d'Agglomération de Bastia en matériel électrique, notamment en raison de travaux rendus nécessaires aux vestiaires du stade de Toga, les crédits relatifs à la période en cours (période 3/4) seront consommés avant le terme cette période prévu le 06/06/2024 ;

Considérant qu'afin d'assurer la continuité du service public, il convient donc de conclure avec la Sas Espace Elec, un avenant n°2 au lot 6 du marché 21003DT, afin de procéder au démarrage anticipé de la quatrième période dudit marché (3^{ème} reconduction) ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 11/03/2024 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Conseil ;

Oui l'exposé du Président et après en avoir délibéré, **A l'unanimité** ;

OBJET : Avenant n°2 au marché public 21003DT de fourniture en matériaux et matériels divers pour le centre technique communautaire - Lot n°6 (matériel électrique).

DÉCIDE

De conclure un avenant n°2 au marché public 21003DT – Lot n°6 avec la SAS Espace Elec, pour la mise en place anticipée de la quatrième période dudit marché (3^{ème} reconduction) ;

APPROUVE

Le projet d'avenant, ci-annexé ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant n°2 au marché n°21003DT - Lot 6, ainsi que tout document nécessaire à ce dossier ;

DIT

-Que l'avenant n°2 au marché n°21003DT – Lot 6 n'a aucune incidence financière ;

-Que l'origine de la quatrième période (3^{ème} reconduction) du marché 21003DT – lot 6 sera fixée à la date de notification de l'avenant n°2 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
LOUIS POZZO DI BORGO

